Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260209-2026D05-DE

COMMUNE DE NIVILLAC
Arrondissement de Vannes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six,
Le neuf février,
Le conseil municipal de la commune de NIVILLAC dûment convoqué,
S'est réuni en session ordinaire à vingt heures en mairie
Sous la présidence de Monsieur Guy DAVID, Maire,
Date de convocation du conseil municipal : lundi 2 février 2026

Conseillers en exercice : 24 - Conseillers présents : 15 - Votants : 15

PRESENTS : Mme ADVENARD Annick – Mme BAUCHEREL Virginie - M. BLINO Jérôme - M. BUESSLER-MUELA Patrick - M. DAVID Guy - Mme DENIGOT Béatrice - M. DESBOIS Stéphane - Mme GRUEL Nathalie - Mme HERVOCHE Josiane - M. LOGODIN Xavier - M. LORJOUX Laurent – M. MORICET Xavier – Mme PHILIPPE Jocelyne – M. RENARD Patrice - M. ROZÉ Eric

ABSENTS EXCUSÉS : Mme ALIX-BERNIER Sigrid - Mme BAHOLET Stéphanie - Mme BRÛLÉ Karine - M. CHESNIN Julien - M. DAVID Gérard - M. GOMES AMORIM Raoul Manuel - Mme PALVADEAU Stéphanie - M. POISSON Yannick - M. POTIER Jérémy

Secrétaire de séance : M. MORICET Xavier

Délibération n°2026D05 : MORBIHAN ENERGIES – Rue Joseph Sauveur – Réseaux télécom et rénovation de l'éclairage

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Morbihan Energies assure au nom et pour le compte des collectivités adhérentes, la maîtrise d'ouvrage des travaux sur les réseaux électriques, d'éclairage public et de Télécom.

Dans ce cadre, il explique à l'assemblée que Morbihan Energies peut proposer à la commune la réalisation de travaux pour les réseaux télécom et la rénovation de l'éclairage de la Rue Joseph Sauveur.

A ce titre, il convient d'établir plusieurs conventions :

- Une convention de partenariat de propriété FT des réseaux Télécom (Ci-annexée)
- Une convention de financement et de réalisation des réseaux télécom avec Morbihan Energies (Ci-annexée) précisant notamment le financement de cette opération :

Opération 56147T2025014	HT	TVA (20 %)	TTC
Montant prévisionnel des travaux (A)	27 800 €	5 560 €	33 360 €

- Une convention de financement et de réalisation de rénovation de l'éclairage avec Morbihan Energies (Ci-annexée) précisant notamment le financement de cette opération :

Envoyé en préfecture le 16/02/2026
Reçu en préfecture le 16/02/2026
Publié le
ID : 056-215601477-20260209-2026D05-DE

Opération 56147C2025013	HT	TVA (20 %)	TTC
Montant prévisionnel des travaux (A)	18 400 €	3 680 €	22 080 €
Montant plafonné de l'opération (B)	17 740 €		
Participation de MORBIHAN ENERGIES (C = 30 % de B)	5 322 €		

La participation communale s'élèvera à 13 078 € HT (18 400 € - 5 322 €)

Au vu de cet exposé, Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

- **D'approuver la convention de partenariat, de financement et de réalisation des réseaux télécom pour un montant prévisionnel de 33 360 € TTC,**
- **D'approuver la convention de financement et de réalisation de rénovation de l'éclairage avec Morbihan Energies pour un montant prévisionnel de 22 080 € TTC,**
- **D'inscrire ces dépenses au budget communal 2026,**
- **D'autoriser Monsieur le Maire à signer les conventions ci-annexées.**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Approuve** la convention de partenariat, de financement et de réalisation des réseaux télécom pour un montant prévisionnel de 33 360 € TTC
- **Approuve** la convention de financement et de réalisation de rénovation de l'éclairage avec Morbihan Energies pour un montant prévisionnel de 22 080 € TTC
- **Inscrit** ces dépenses au budget communal 2026
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer les conventions ci-annexées.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Xavier MORICET

Le Maire,
Guy DAVID

MAIRIE DE NIVILLAC
56 (Morbihan)